

Négociations estivales sur les salaires à l'UES Dépêche

Une prime... et un recul du salaire mensuel !

L'ensemble du pôle est de La Dépêche a acté dès le mois de juin une hausse des plus bas salaires de 1,5% (salaires inférieurs à 2300 €) et d'autres mesures salariales, différentes selon les entreprises qui le compose, dont des primes « pouvoir d'achat » jusqu'à 500 €.

La quasi-totalité de la presse française, malgré ses difficultés, a négocié ces derniers mois des hausses pérennes des salaires entre 1 et 3,5%.

Les résultats de l'UES Dépêche (le pôle ouest) supérieurs à ceux du pôle est et sont bien meilleurs que ceux de la profession, avec un résultat record à plus de 7 millions d'euros en 2021, et un nouveau résultat positif prévu pour 2022, conforme au budget prévisionnel.

La baisse de pouvoir d'achat s'annonce pérenne.

L'inflation dépasse les 6% sur un an et certains salariés de l'UES Dépêche n'ont eu aucune augmentation de salaire depuis 9 ans.

Le SMIC vient d'augmenter de 2% rattrapant ainsi le premier niveau de salaire chez D News, le traitement des fonctionnaires augmente de 3,5% et les pensions de retraite de 4%.

Dans ce contexte, la direction de l'UES Dépêche a expédié, au mois de juillet, trois réunions de négociation sur les salaires déjà verrouillées. Et dans la foulée, elle soumet à signature des organisations syndicales un accord qui prévoit une nouvelle prime « Macron nouvelle formule », non durable, de 400 €, qui sera amputée d'un forfait social, et dont on ignore à ce jour la date de versement. La direction est restée inflexible envers la revendication pourtant unanime des syndicats concernant la prise en charge par la direction du surcoût du nouveau contrat Prévoyance qu'elle a conclu avec Audiens. Au contraire, l'accord, prévoit que ce surcoût soit entièrement à la charge des salariés, qui verront donc leur salaire net baisser légèrement dès le mois d'octobre.

Aucune autre revendication n'a été entendue par la direction (augmentation générale des salaires même partielle, panier repas, prime parking, ticket restaurant, augmentation des tarifs de remboursement de frais kilométrique...).

La direction laissant planer le doute sur l'application de cette prime Macron selon que les organisations syndicales signent ou pas l'accord proposé, le SNJ a signé ce mauvais texte qui, heureusement, n'est qu'à durée déterminée, jusqu'au 31 décembre 2022. La Filpac CGT l'a également signé. Ce texte ayant désormais valeur d'accord est applicable à tout moment.

Le message que la direction fait passer est donc clair. Si les salariés et les organisations syndicales se mobilisent par des mouvements de grève, comme au pôle est, ils peuvent obtenir des augmentations de salaire durables. Sinon, comme à l'UES Dépêche, on ne convie les syndicats qu'à des semblants de négociation qui aboutissent à des baisses de salaire pérenne en échange de « petites » primes « one shot ».

Les salariés savent désormais à quoi s'en tenir.

De son côté le SNJ, à défaut de possibilité de négociation, mettra tout en œuvre pour défendre le pouvoir d'achat durablement et faire entendre ses revendications pour une égalité salariale entre journalistes et une juste rémunération.